

Immer

3003 Berne, le 14 septembre 1967



o.744.816 - PE/BU

E.V.D. HANDELSABTEILUNG	
No.	744.0.2.
GATT	
EE	
R	15. SEP. 1967
<i>He</i>	<i>Ve</i>
<i>Gj</i>	
Kopie an	

A l'Observateur suisse
auprès de l'Organisation
des Nations Unies

New York

Elections au conseil
d'administration du PNUD

Monsieur l'Ambassadeur,

Nous avons l'honneur de revenir à votre lettre du 2 juin relative aux élections par l'ECOSOC des cinq représentants du groupe B au conseil d'administration du PNUD dont les mandats viennent à échéance à la fin de cette année.

La leçon de ce scrutin n'est pas sans importance pour le siège suisse qui sera mis en élection au printemps prochain et nous avons pris avec intérêt connaissance des diverses hypothèses que vous envisagez à ce propos.

Il serait évidemment prématuré d'arrêter dès à présent une ligne de conduite, tout pronostic ne pouvant être qu'hasardeux.

Avec l'accord du Service de la coopération technique, nous croyons cependant pouvoir tracer comme suit le cadre dans lequel vous pourrez exercer votre action d'ici au mois de mai prochain.

Entre les différentes solutions possibles, nous donnons la préférence à une rotation au sein du groupe B. Une telle rotation, qui devrait englober plusieurs pays plutôt que résulter d'arrangements bilatéraux, est en effet prévue par le "consensus" du 18 novembre 1965. Elle est d'une manière générale conforme aux intérêts d'un petit pays et d'un contributeur de moyenne importance tel que la Suisse. Avec vous cependant, nous ne nous faisons guère d'illusions sur les chances de parvenir à une

./.

- 2 -

telle solution. Les expériences faites cette année sont à cet égard moins qu'encourageantes. Nous vous saurions néanmoins gré de vous associer aux efforts qui seront vraisemblablement tentés dans ce sens dans quelques mois.

Si le groupe B devait une fois encore affronter le scrutin en ordre dispersé, nous pensons qu'une candidature suisse mériterait d'être posée, les dernières élections ayant montré que l'ECOSOC tient compte du montant des contributions par les candidats. Mais il se trouve que les autres pays, dont le mandat expirera en même temps que le nôtre (Danemark*, République fédérale d'Allemagne), peuvent tous être rangés dans la catégorie des contribuables importants. S'ils sollicitent tous, comme on peut le prévoir, leur réélection, leurs chances seront supérieures aux nôtres d'autant plus qu'il n'est guère concevable qu'aucun nouveau représentant du groupe B n'entre au conseil l'an prochain. Le risque existe donc que nous soyons écartés.

Si vous deviez voir, à l'approche du scrutin, que notre candidature n'offre pas des chances suffisantes de succès, il ne resterait d'autre solution que de se retirer de la compétition. Il devrait être alors possible de présenter ce désistement d'une façon qui accroisse nos chances de rentrer dans le conseil à l'occasion des élections de 1969.

Vous recevrez du Service de la coopération technique, en réponse à votre lettre du 25 août, les instructions relatives à la prochaine conférence d'annonces du PNUD, le 9 octobre prochain.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de notre considération distinguée.

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL
Organisations Internationales
D. O. Langenbacher

* Pays -Bas

Copie a été envoyée à :

- Division du commerce, Berne
- Service de la coopération technique, Berne